

Primeau, Josée (BAPE)**De:** Richard, Yves [Yves.Richard@snclavalin.com]**231****DQ7.1****Envoyé:** 8 août 2006 14:04Projet d'aménagement d'un parc éolien à
Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase**À:** Primeau, Josée (BAPE)**Objet:** réponses aux questions**Bas Saint-Laurent****6211-09-007**

Bonjour

Voici les réponses aux questions 1 et 2 que vous nous avez adressées. Je laisse la version pour le layout 35 présenté dans l'addenda 2 et je joins la version pour le nouveau layout 39.

Layout 35 addenda 2**Q1:**

58 éoliennes sur 100 sont en zone agricole protégée.

Une superficie de 24,36 ha est nécessaire pour la phase de construction des éoliennes.

Attention cette superficie est pour 4 200 m² qui a été utilisée lors du BAPE.

Une superficie de 29,118 ha est nécessaire pour la phase de construction des éoliennes.

Attention cette superficie est pour 5 020 m² qui va être réellement utilisée lors de la construction mais qui n'a pas été mentionnée lors du BAPE.

Une superficie de 9,628 ha est nécessaire pour la phase d'exploitation des éoliennes. Utilisation de 1 660 m²/éolienne.

Une superficie de 34,3284 ha est nécessaire pour les chemins d'accès lors de la phase de construction.

Une superficie de 25,84 ha est nécessaire pour les chemins d'accès lors de la phase d'exploitation.

Une superficie de 1 ha est nécessaire lors de la phase de construction du poste élévateur.

Une superficie de 0,52 ha est nécessaire lors de la phase d'exploitation du poste élévateur.

Q2:

Cette rencontre n'a pas encore eu lieu.

Layout 39 nouveau**Q1:**

68 éoliennes sur 100 sont en zone agricole protégée.

Une superficie de 28,56 ha est nécessaire pour la phase de construction des éoliennes.

Attention cette superficie est pour 4 200 m² qui a été utilisée lors du BAPE.

Une superficie de 34,136 ha est nécessaire pour la phase de construction des éoliennes.

Attention cette superficie est pour 5 020 m² qui va être réellement utilisée lors de la construction mais qui n'a pas été mentionnée lors du BAPE.

Une superficie de 11,288 ha est nécessaire pour la phase d'exploitation des éoliennes. Utilisation de 1 660 m²/éolienne.

Une superficie de 34,3284 ha est nécessaire pour les chemins d'accès lors de la phase de construction. À noter que cette superficie provient de l'ancien layout, le nouveau layout des chemins n'étant pas encore complété. L'ordre de grandeur des superficies utilisées pour ces chemins restera toutefois la même à ± 3 ou 4 hectares.

Une superficie de 25,84 ha est nécessaire pour les chemins d'accès lors de la phase d'exploitation. À noter que cette

réponses aux questions

superficie provient de l'ancien layout, le nouveau layout des chemins n'étant pas encore complété. L'ordre de grandeur des superficies utilisées pour ces chemins restera toutefois la même à ± 3 ou 4 hectares.

Une superficie de 1 ha est nécessaire lors de la phase de construction du poste élévateur.

Une superficie de 0,52 ha est nécessaire lors de la phase d'exploitation du poste élévateur.

Q2:

Cette rencontre n'a pas encore eu lieu.

Vous noterez que la superficie utilisée pour calculer les éoliennes a été exprimée selon deux valeurs de base soit 4200m² c'est-à-dire la valeur utilisée dans l'étude d'impact et soit 5020m² la nouvelle valeur que Northland nous a récemment transmise. Ce sont les calculs effectués à partir de cette dernière valeur qui sont utilisés pour faire les demandes à la CPTAQ.

Yves Richard, biologiste

SNC-LAVALIN inc.

5955, rue Saint-Laurent

Bureau 300

Lévis, Québec G6V 3P5

☎ Téléphone: (418) 837-3621 poste 224

📠 Télécopieur: (418) 837-2039

✉ E-Mail : yves.richard@snc-lavalin.com